

Ecole Fondamentale

Implantation du Centre



Infos, renseignements, dernières nouvelles...

www.collegesaintguibert.be

Ecole Fondamentale du Centre



Collège
Saint-Guibert
GEMBLoux

2022 - 2023

Carnet de bord

Tout savoir sur notre école

ECOLE DU 2 ½ - 8 : rue Chapelle-Dieu, 8	081/62.79.20
ECOLE DU 8 – 12 : place St-Guibert, 4	081/62.79.20
ECOLE en IMMERSION : rue Mgr Heylen, 21	081/61.56.70
ECOLE MATERNELLE autonome : rue Mgr Heylen, 13 rue Emile Labarre – Ernage	081/61.52.03

SOMMAIRE



- ✓ Introduction

- ✓ Structure du Collège

- ✓ Les projets éducatif & pédagogique

- ✓ Les principes généraux et règles de vie

- ✓ Organisation de notre école

- ✓ Que faire en cas d'absence ? d'accident ?

- ✓ Comment nous rencontrer ?



Introduction

Le Pouvoir Organisateur déclare que l'école appartient à l'enseignement confessionnel et plus précisément à l'enseignement Catholique. Ce réseau est subventionné par la Communauté française

Nous sommes une école attachée à la congrégation des Frères des écoles chrétiennes. Elle fonctionne sous statut privé.

En adhérant à ce carnet de bord, l'autorité parentale reconnaît le projet éducatif et le règlement proposés par le Pouvoir Organisateur, premier responsable de l'école.

Les trois axes de notre projet éducatif Lasallien

1.1. Un SERVICE à rendre, ensemble, aux enfants sur un chemin de croissance

- A chaque enfant de façon personnalisée...
- Pour lui donner confiance,
- Par une pédagogie formative.

1.2. Un PROJET à porter, ensemble, en ASSOCIATION sur un chemin de solidarité

- Par toutes les composantes de l'école
- Pour une action partagée, réflexive
- Menée avec cohésion et continuité.

1.3. Une MISSION à vivre, ensemble sur un chemin de FRATERNITE

- Par un accueil empreint d'ouverture
- Avec une attention aux plus fragiles

Pour vivre dans la sérénité, l'école doit être organisée. Il est donc normal que des exigences soient imposées. On fera donc appel à la bonne volonté des enfants pour qu'ils se sentent concernés par ce règlement car la prévention vaut mieux que la répression.



Ceci suppose que soient définies certaines règles qui permettent à chacun de se situer. Elles sont à mettre en résonance avec les projets éducatif et pédagogique de l'établissement.

STRUCTURE DU COLLEGE ST-GUIBERT

ENSEIGNEMENT

FONDAMENTAL

ECOLE DU CENTRE

ECOLE FONDAMENTALE DU 2 ½ - 8

Directrice : Mme Mélanie MASSE
081/62 79 20

melany.masse@collegedegembloux.be
Rue Chapelle-Dieu, n° 8

ECOLE PRIMAIRE DU 8 – 12

Directeur : Mr André DUBUISSON
081 / 62 79 20

andre.dubuisson@collegedegembloux.be
Place Saint Guibert, n°4

ECOLE de la Gare

ECOLE FONDAMENTALE

Immersion en néerlandais

Directrice : Mme Carine DELESTINNE
081 / 61 56 70

Rue Monseigneur Heylen, 21

ECOLE d'ERNAGE

Maternelle autonome

Directrice : Mme Julie DEHOUX
081/61 52 03

Rue E. Labarre, 18

Implantation rue Monseigneur Heylen, 13

POUVOIR ORGANISATEUR

Président
Mr Jean BRICHART



ASSOCIATION DES PARENTS

Commune à tout le Collège
Président : En attente de désignation

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

GENERAL - TECHNIQUE - PROFESSIONNEL

Place de l'Orneau, n°21 – Tél. 081 / 62 64 80 FAX : 081 / 61 45 54

1^{er} DEGRE – Directrice : Mme Véronique HENRY

2^{ème} DEGRE – Directrice : Mme Valérie DEBUCK

3^{ème} DEGRE – Directeur : Mr Jean-Pierre TURPIN
Coordinateur général du Collège

Directeur financier commun à tout le Collège : Mme Sandrine Serpieter

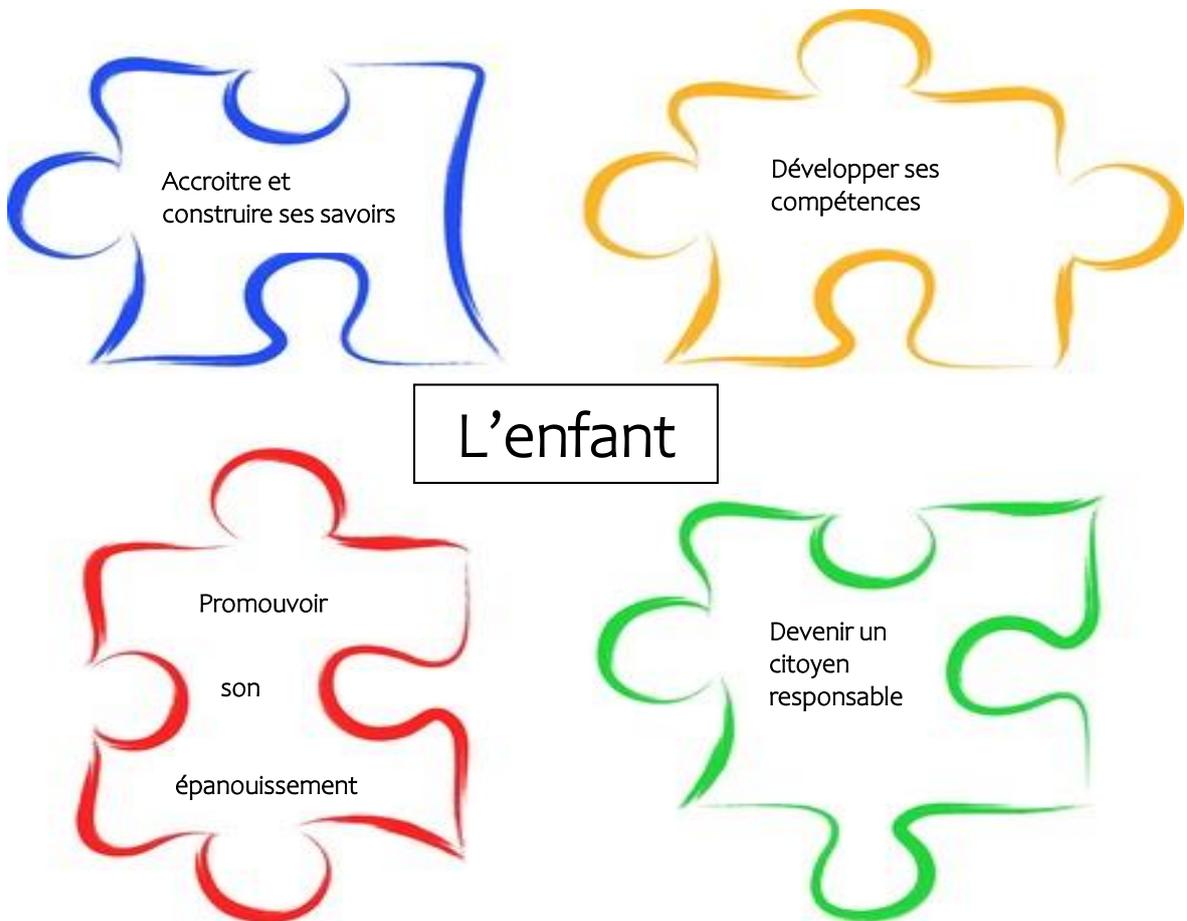
Grandir ensemble...
Une affaire d'équipe



Le Collège : un même esprit d'éducation

Né de la fusion de l'Institut Notre-Dame (Ecole des Sœurs, dans l'esprit de Ste Julie Billiard) et de l'Institut Saint-Guibert (Ecoles des Frères, dans l'esprit de St Jean-Baptiste de la Salle), [le Collège assure l'éducation de votre enfant dans le respect des VALEURS EVANGELIQUES](#)

RESPECT DE L'AUTRE – SENS DU PARTAGE – SOLIDARITE ACTIVE
PRIORITE DE L'ACCUEIL – AUTONOMIE
ESPRIT DE TRAVAIL – CREATIVITE – OUVERTURE A L'ENVIRONNEMENT



Le Collège : cohésion et continuité

Une des priorités du Collège St-Guibert est de faire vivre à votre enfant un parcours scolaire harmonieux et cohérent.

Plusieurs stratégies sont mises en place pour assurer LA COHESION

- Des titulaires qui travaillent en parallèle : dans une même année scolaire, mêmes apprentissages, mêmes compétences, mêmes savoirs.
- Des concertations hebdomadaires (le mercredi) assurent cette mise en commun.
- La rigueur dans le travail.
- Les référentiels sont construits et évolutifs.
- Les enfants en difficulté sont soutenus par une pédagogie plus différenciée.

Des passerelles permettent d'assurer LA CONTINUITÉ

- Des concertations entre enseignants
- Ajustement des savoirs et compétences au nouveau Tronc Commun et au rythme de l'enfant.
- Les référentiels (livres et cahiers) sont évolutifs. A l'intérieur d'un cycle existe le souci de veiller à leur continuité.
- Découverte des classes supérieures

Le cursus proposé			
ECOLE DU 2 ½ - 8		De la 1 ^{ère} maternelle à la deuxième primaire	- Des projets communs - Portes ouvertes - Passage des référentiel
ECOLE DU 8 - 12		De la troisième à la sixième primaire	- Concertations entre les enseignants de 5 et 6 ^{èmes} pr. et de 1 ^{ère} secondaire - Journée d'accueil en 1 ^{ère} secondaire... - Contact avec la nouvelle direction - Projets communs avec la 1 ^{ère} secondaire
DOA Degré d'observation	12	1 ^{ère} Sec. Commune ou différenciée	- Portes ouvertes en 1 ^{ère} secondaire - Soirées d'informations
	14	2 ^{ème} Sec. Commune ou différenciée	



Le Collège : un cadre de vie

Notre objectif d'accueil et d'écoute : **FAIRE DU COLLEGE ...**

- **une école où il fait bon apprendre ;**
- **une école dans laquelle l'enfant se sentira aimé, respecté, guidé, compris ;**
- **une école où les plus petits reçoivent une attention particulière ;**
- **une école sécurisante, grâce à une infrastructure adaptée :**
 - quatre entrées contrôlées et fermées et un secrétariat (Place St-Guibert)
 - infirmerie et plan d'évacuation, équipe formée aux premiers soins
 - des espaces de jeux appropriés à l'âge des enfants, récréations séparées (espaces et horaires)
- **une école attentive aux besoins de l'enfant :** enseignant(e)s, surveillantes, personnel de cuisine et d'entretien, directions et PMS, avec une même motivation d'accueil, d'écoute et de souci du bien-être. Mise en place d'une cellule harcèlement pour tout le Collège.
- **une école qui informe sur ses projets d'éducation et d'enseignement :**
- **une école qui favorise les rencontres parents – enseignants :** réunions des parents, mise en place de Klassly, possibilités de rencontres ponctuelles, par le biais du journal de classe et prise de rendez-vous.

Le Collège : s'évaluer pour évoluer

Evaluation à l'école :

- **Formative** tout au long de l'année : profiter de ses erreurs pour évoluer. Auto-évaluation du comportement
- **Sommative** : 3 bulletins font la synthèse du travail journalier (le comportement et les compétences par des appréciations ; les savoirs par des points).
- **Certificative** : des épreuves externes en fin de 2^{ème} et 6^{ème} (obtention du Certificat d'Etude de Base)

Evaluation à la maison (travaux à domicile)

- **De petits exercices** sont proposés chaque jour (pas le mercredi)
- **Des leçons** favorisent la faculté de mémoriser les bases indispensables.

Objectifs : ENTRETENIR LES CONNAISSANCES ACQUISES EN CLASSE
FAVORISER L'AUTONOMIE EN DEHORS DU TEMPS SCOLAIRE
ASSURER LES RELAIS ENTRE LA FAMILLE ET L'ECOLE

Durée moyenne : 6 – 8 = 20 min ; 8 – 10 = 40 min ; 10 – 12 = 60 min.



PROJETS EDUCATIF ET PEDAGOGIQUE

Le projet éducatif

LE RESPECT

Notre école met en place de nombreuses activités afin de développer cette valeur qui regroupe de nombreux comportements.

Cela passe par le respect de soi, puis le respect de l'autre mais aussi par le respect de l'environnement.



Nous souhaitons :

- Découvrir et développer des attitudes et des valeurs nécessaires à la gestion de conflits.
- Développer la connaissance de soi et des autres.
- Apprendre à accepter les autres et leurs différences.
- Vivre la confiance et la coopération au sein d'un groupe.
- Permettre à chacun de prendre sa place dans le groupe et respecter celle des autres.
- Travailler l'écoute au travers du verbal et non-verbal.
- Améliorer la communication à l'intérieur du groupe-classe et favoriser l'expression des faits, des sentiments, des besoins.
- Apprendre et s'approprier le processus de médiation, c'est-à-dire être apte à intervenir comme médiateur dans un conflit entre d'autres personnes.



Le projet pédagogique

L'ENFANT BON
LECTEUR

LE SAVOIR
ECRIRE

De l'envie de lire à l'envie d'écrire

- ATELIER DE BCD (Bibliothèque Centre de Documentation) : de la 1^{ère} à la 6^{ème} primaire
 - animation par un instituteur spécialisé ;
 - de la 1^{ère} à la 6^{ème} primaire : 1 période toutes les 2 semaines ;
 - nombreux ouvrages adaptés aux différents âges ;
 - découvertes des différents types de textes et de livres ;
 - prêt gratuit de livres pour la classe et la maison.

Objectifs : ETRE UN BON LECTEUR en favorisant

- le plaisir de lire
- la découverte d'auteurs
- la recherche de documents

Objectifs : ETRE UN PRODUCTEUR D'ECRITS en s'appropriant les différents types de textes et leurs caractéristiques.
Ecrire à la manière de...

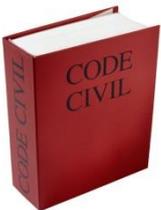


Principes généraux

Le décret du 24 juillet 1997 définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et secondaire et organisant les structures propres à les atteindre, plus communément appelé « Décret Missions » a posé les jalons d'une nouvelle approche de l'éducation scolaire.

Article 6.- La communauté française, pour l'enseignement qu'elle organise, et tout pouvoir organisateur, pour l'enseignement subventionné, poursuivent simultanément et sans hiérarchie les objectifs suivants :

1. Promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves ;
2. Amener tous les élèves à s'approprier des savoirs et à acquérir des compétences qui les rendent aptes à apprendre toute leur vie et à prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle ;
3. Préparer tous les élèves à devenir des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverts aux autres cultures
4. Assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale.



Cadre légal

Ce que nous dit le Code civil :

Chapitre II

Art. 1382 : Tout fait quelconque de l'homme qui cause à autrui un dommage, oblige par la faute duquel il est arrivé, à le réparer.

Art. 1383 : Chacun est responsable du dommage qu'il a causé non seulement par son fait, mais encore par sa négligence ou par son imprudence

Art. 1384 : On est responsable non seulement du dommage que l'on cause par son propre fait, mais encore de celui qui est causé par le fait des personnes dont on doit répondre, ou des choses que l'on a sous sa garde.

- Le père et la mère sont responsables des dommages causés par les enfants mineurs.
- Les instituteurs, du dommage causé par leurs élèves pendant le temps de la surveillance.

SAUF si le père, la mère, les instituteurs prouvent qu'ils n'ont pu empêcher le fait qui donne lieu à cette responsabilité.

Les règles de vie au Collège

Monsieur BAMPS accompagne nos élèves et leur rappelle les bons comportements



Bonjour
Au revoir
Merci
Pardon
SVP

1. La politesse

- a. Je suis poli avec TOUTES les personnes qui m'entourent dans l'école.
- b. J'ai une attitude respectueuse et non-violente envers les autres.
- c. J'utilise les mots : « BONJOUR, MERCI, S'IL VOUS PLAÎT, AU REVOIR » d'une façon agréable.
- d. Je respecte les horaires et les sonneries. En cas de retard, je passe d'abord par le secrétariat.

2. La tenue vestimentaire

- a. Ma tenue vestimentaire restera dans les limites de la décence. Elle sera laissée à l'appréciation de la direction.
- b. Pour des raisons de sécurité : je ne porte ni talons, ni tongs.
- c. Je n'ai pas de piercings. Si je suis une fille, je peux porter uniquement des boucles d'oreilles.
- d. Je n'ai pas de colorations vives dans les cheveux, ni une coupe de cheveux trop excentrique.

3. Le GSM et autres appareils

- a. J'éteins mon GSM quand j'entre dans l'école et ce jusqu'à la sortie. Je le glisse dans le fond de mon cartable. Il reste sous la responsabilité de mes parents. (Vols, dégradations...)
- b. Jeux électroniques, appareil photos, consoles portables, ... sont INTERDITS.

4. L'entrée et la sortie du Collège

- a. Mes parents me déposent à l'entrée de l'école avant 08h30 en primaire. Suivre les indications liées au règles sanitaires en vigueur.
- b. Avant 08h20, je ne circule pas dans les couloirs. Je suis à la garderie.
- c. Mon entrée au Collège entre 06h30 et 08h00 se fait uniquement par la rue Chapelle-Dieu. Je me rends alors directement au local de garderie. La garderie est **OBLIGATOIRE** jusque

08h15. A partir de 08h00, je peux entrer par la Place Saint-Guibert. Gratuité de la garderie de 08h15 à 15h40.

- d. Après 08h30, j'entre par la Place Saint-Guibert et je signale mon retard au secrétariat ou à la direction. Une note sera chaque fois insérée dans le journal de classe. Un nombre répété d'arrivées tardives sera communiqué à la Communauté Française afin de faire intervenir les équipes mobiles en famille.
- e. **A la sortie**, mes parents respecteront les indications données en fonction du code sanitaire déterminé par la FWB.

5. Dans les rangs

- a. Je me déplace en marchant calmement, en respectant le chemin déterminé par mon enseignant (e).
- b. Je suis le plus calme possible afin de ne pas déranger les autres classes.

6. Dans les cours de récréation

- a. Je jette mes papiers dans les poubelles adaptées.
- b. Je ne peux pas jouer au ballon dans la cour calme.
- c. Je peux jouer au ballon dans la cour sport, mais **UNIQUEMENT** si mon ballon a été validé par mon directeur.

7. Dans les couloirs et les escaliers

- a. Je ne circule pas dans les couloirs sans y être autorisé.
- b. Aucune circulation dans les couloirs avant 08h20.
- c. Je me déplace dans le calme, je marche.
- d. Le midi, je suis encore plus vigilant pour respecter la sieste des petits.
- e. J'attends d'être dans la cour pour manger ma collation.



8. Les rangs en dehors de l'école

- a. Je reste sur le trottoir et j'attends l'autorisation avant de traverser.
- b. Je me déplace dans le calme, de manière respectueuse et disciplinée.
- c. Je respecte les consignes du responsable lors de toute sortie en dehors de la classe.

9. [A la garderie](#)

- a. La garderie commence à 06h30 et l'entrée se fait uniquement par la rue Chapelle-Dieu. Ouverture de la porte Place Saint-Guibert à 08h00.
- b. Les enfants qui attendent 08h15 à l'extérieur de l'école pour entrer sont sous la responsabilité de leurs parents.
- c. A 15h25, à la sortie des classes, si je suis inscrit pour l'école des devoirs ou la garderie, je reste dans la cour de récréation.
- d. La garderie du soir commence à 15h40. Les enfants se rassemblent dans la cour calme. Les cartables sont bien rangés sous les préaux.
- e. Je me présente à la surveillante dès mon arrivée.
- f. Je range le matériel que j'ai utilisé ainsi que ma chaise.
- g. Après 15h25, les classes sont inaccessibles.

10. [A l'école des devoirs](#)

- a. A la sonnerie de 15h40, je me range à l'endroit prévu dans la cour et ensuite je monte avec le professeur responsable.
- b. L'école des devoirs est un lieu de travail, je respecte les règles mises en place par le professeur responsable.
- c. L'école des devoirs se termine à 16h30 par une sonnerie.

11. [A la bibliothèque](#)

- a. Je respecte les livres qui sont à ma disposition.
- b. Je respecte le calme afin d'établir un climat propice à la lecture.

12. [Dans les toilettes](#)

- a. En dehors des récréations, je me rends directement dans les toilettes les plus proches, sans traîner.
- b. Je respecte les lieux.
- c. Je tire la chasse et ne laisse pas traîner des papiers.
- d. J'utilise les poubelles.
- e. Je ne joue pas, ni avec de l'eau, ni avec du papier.
- f. Je préviens le secrétariat si je vide un rouleau.
- g. **Je me lave les mains, les désinfecte** en quittant les toilettes.

13. [Au secrétariat](#)

- a. Je me présente uniquement avec l'accord d'un professeur ou d'un surveillant.
- b. Je frappe et j'attends l'autorisation avant d'entrer.

14. [A la salle des professeurs](#)

- a. Je ne rentre en aucun cas tout seul dans la salle des professeurs.
- b. Je frappe et j'attends l'autorisation avant d'entrer.

15. Dans les réfectoires (uniquement repas chauds et potages)

- a. Je m'installe rapidement et calmement, j'enlève manteau, bonnet et gants.
- b. Je mange dans le calme, sans jouer avec la nourriture.
- c. Quand j'ai fini, je débarrasse ma table, je trie mes déchets et je remets ma chaise en place.
- d. Afin de préserver la nature, j'utilise une boîte à tartines et une gourde.

16. Dans la cuisine

- a. Il m'est interdit d'entrer dans la cuisine sans l'autorisation du personnel.

17. Les sanctions

- a. L'école est en droit de sanctionner des fautes chez les enfants. Dire non et faire respecter les règles sont des parties intégrantes de l'éducation. Toute sanction, même la plus simple, sera donnée avec discernement.

Suivant la gravité, il est à noter :

- un rappel à l'ordre ou une sanction donnée par l'éducateur ;
- une réprimande ou une sanction donnée par la direction ;
- un avis de la direction communiqué aux parents via la feuille rose ;
- une retenue pour faire un travail constructif ;
- un renvoi de la classe pour une période d'un jour et la mise en place d'un contrat de comportement ;
- un renvoi pour une période de trois jours ;
- un renvoi définitif.



18. Droit à l'image, plateforme Klassly

- Soucieuse de respecter les législations belges et européennes relatives à la protection des données personnelles, notre Collège ne peut publier une photo de votre enfant sans obtenir votre accord.
- Il paraît important de souligner que notre Collège est particulièrement attentif au respect de la personne de chaque enfant au travers de la diffusion de son image : les enfants qui apparaissent sur les photos – le plus souvent en compagnie d'autres enfants- ne sont jamais nommés (et ne sont donc identifiables que par des personnes proches) et les photos sont d'un petit format inexploitable à l'agrandissement.
- Chaque classe est dotée d'un accès **privé** à la plateforme Klassly. Des explications vous seront transmises régulièrement pour pouvoir y accéder.
- Nous gérons une page Facebook et nous veillons à n'y mettre que des photos de groupes, pas de gros plan.
- Enfin, il faut préciser que notre projet échappe à tout intérêt commercial et n'est lié à aucun apport de type publicitaire, comme vous pourrez le constater vous-même.
- **En marquant votre adhésion au carnet de bord, vous donnez l'autorisation au Collège de pouvoir publier des photos des diverses activités.**

19. Notre centre PMS

Notre équipe PMS est tri-disciplinaire :

- Une psychologue, Muriel Renard
- Une infirmière, Catherine Dewez
- Une assistante sociale, Ludivine Deneffe



Ensemble, nous remplissons différentes missions :

« Les centre PMS ont comme objectif d'aider au développement optimal des enfants et des adolescents. A cette fin, ils proposent aussi leur collaboration aux parents et aux enseignants. Ils prennent en compte les aspects psychologiques, médicaux et sociaux qui influencent l'évolution personnelle, les relations sociales, les apprentissages et les choix scolaires des élèves. »

Nos activités consistent notamment à :

- Accueillir, écouter les élèves et leur famille, et répondre à leur demande ;
- Informer sur les études, les formations et professions ;
- Aider à cibler les besoins spécifiques ;
- Orienter vers l'enseignement spécialisé ou proposer l'intégration ;
- Proposer des conseils de classe en collaboration avec l'instituteur et la Direction ;
- Proposer des animations collectives dans les classes (en fonction des demandes de l'école) ;
- Mise en place d'un espace-parole proposé à tous les élèves de 5^{ème} et 6^{ème} primaire
- Etc...

Pour nous contacter : 081/77.67.94



ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT

Pour nos 2 écoles : 2,5/8 et 8/12

✓ Horaire

MATINEE : de 8 h 30 à 12 h 15 SAUF LE MERCREDI à 11h25

APRES-MIDI : de 13 h 35 à 15 h 25

N.B. : Après 8 h 30, les arrivées tardives se feront uniquement par l'entrée de la place St-Guibert.

- Les parents veilleront à ce que leur enfant soit bien présent à l'école, 5 minutes avant le début des cours.
- Les parents qui viennent récupérer leur enfant à la sortie **attendent à l'extérieur** de l'école afin de permettre le passage des rangs dans de bonnes conditions.
- L'élève qui fait seul les trajets ne traîne pas dans la rue, tant à l'aller qu'au retour de l'école. Il aura le souci d'avoir une tenue et un comportement corrects.

✓ Repas de midi

• Possibilités :

Repas complet : maternel = 4,00 € et primaire = 5,00 €

Dagobert garni : 6 – 12 ans = 3,00 €

Cornet de pâtes avec sa sauce : 3,00 €

Potage seul : maternel = 0,50 € et primaire = 1,00 €

• Organisation des réservations :

Vous commandez en utilisant le document ad hoc. La réservation de la semaine est collée sur une enveloppe.

Pour les acc-M1, pas d'argent, la somme vous sera facturée.

Pour les M2 à P6, vous glissez la somme dans l'enveloppe.

Nous préférons une réservation au mois tout en sachant qu'il vous est possible de la modifier jusqu'au jeudi précédent.



Petit rappel, lorsqu'un repas n'est pas consommé (maladie, excursion...), nous vous demandons de prévenir le secrétariat au plus vite afin de le reporter. Nous ne remboursons pas directement l'élève !

- En cas d'oubli ou de perte de documents, vous pouvez les télécharger sur notre site internet www.collegedegembloux.be ou encore commander par téléphone au 081/62.79.20, le paiement peut nous parvenir par la suite, nous sommes à l'écoute de toute difficulté rencontrée.
- Les enfants qui dînent à l'école ne pourront pas sortir pendant le temps de midi. *Si des parents souhaitent autoriser leur enfant à sortir, alors que d'habitude celui-ci dîne à l'école, ils doivent **fournir un écrit** à la direction ou au secrétariat et savoir qu'ils sont seuls responsables de leur enfant pendant cette sortie.*

✓ Encadrement spécifique à l'école maternelle

• Conditions d'admission

A n'importe quelle période de l'année scolaire, si l'enfant est âgé de 2 ans ½ ou dès le 1^{er} septembre pour les enfants qui auront 2 ans ½, avant le 30 septembre

• Horaire adapté

- Dès 8h00, un local d'accueil (réfectoire du maternel) est prévu pour les enfants dont les parents ne peuvent attendre 8h20. Les enfants y seront récupérés par les puéricultrices.
- A 12 h 35, les enfants, selon leur rythme de vie et leurs nécessités personnelles, disposent d'un petit lit nominatif pour la sieste. Surveillance par une puéricultrice.
- Les récréations sont adaptées au rythme et à l'âge, elles se passent dans la cour spécialement aménagée pour les petits : préau, maisonnette, jeux divers, agrès sur un sol souple
En cas de très mauvais temps, la salle de psychomotricité, le gîte et le local de garderie permettent le divertissement.
- Les enfants inscrits à la garderie du soir prennent leur collation lors d'un petit goûter organisé et surveillé.

• Marquage des effets personnels :

Afin de remettre les effets égarés, il est impératif de marquer du nom et du prénom de l'enfant le cartable, les boîtes et les vêtements.

Les objets perdus non nominés sont rangés au réfectoire du maternel pour les petits et dans la verrière pour les grands.

Après un certain laps de temps (fin de chaque trimestre), les vêtements non récupérés feront le bonheur d'autres enfants dans le besoin. (Le Fouillis – le resto du cœur)



✓ Les récréations



Les zones de récréations sont adaptées à la sécurité et au bien-être des enfants.

Trois zones bien distinctes sont réservées à des tranches d'âge différentes et à des activités appropriées.

- **La cour du 2 ½ - 8** pour le maternel et les P1, équipée de modules sécurisés, jeux dessinés sur le sol, maisonnette.
- **Pour le 8 – 12**, les élèves ont le choix entre :
 - UNE ZONE CALME – (cour intérieure) : ballon interdit
 - UNE ZONE SPORT (cour arrière) avec infrastructures sportives.
- MATIN : Récréation de 10 h 15 à 10 h 30 pour le primaire et à 10h40 pour les maternelles.
- MIDI : Après la prise du repas et jusqu'à 13 h 35.
 - Jeux animés par la section éducation de l'enfance pour nos petits du 2 ½ - 8
 - Tournois sportifs à partir de la 3ème primaire : mini foot, basket, unihoc.
 - Ateliers durant la période hivernale (de nov. à mars) : jeux de société, mandala, bibliothèque. La mise en place est tributaire du volontariat des parents.



✓ Formation pluridisciplinaire

- Formation sportive

En maternel : 2h de psychomotricité par semaine, dans une salle adaptée, prévoir des sandales sans lacets

En primaire : 2h d'éducation physique par semaine

Afin d'éviter les pertes des effets, il est important de marquer ceux-ci au nom de l'enfant.

Prévoir un petit sac contenant :

- des sandales de gym sans lacets
- des chaussettes blanches
- un short bleu
- un polo ou un tee-shirt blanc



- ➔ La participation au cours d'éducation physique est obligatoire.
- ➔ L'absence occasionnelle doit être justifiée par un mot des parents.
- ➔ L'absence prolongée nécessite la présentation d'un certificat médical.



- Formation aux langues

Pour le maternelle	A partir de la 2 ^{ème} maternelle, des activités d'éveil aux langues sont dispensées dans les classes sous formes de comptines, chants, saynètes.
Pour les 6-10 ans	<ul style="list-style-type: none"> - animé par les professeurs de langues germaniques, - de la 1^{ère} à la 3^{ème} primaire: par semaine, 50 min de néerlandais; - en 4^{ème} primaire: par semaine, 50 min de néerlandais ou d'anglais (périodes de 8 semaines, en alternance). Cette double approche permettra un choix de langue plus objectif, dans le cadre du cours obligatoire débutant en 5^{ème} primaire ; Cet apprentissage précoce est obligatoire et se fait pendant l'horaire scolaire Les ateliers sont pris en charge par le Collège : gratuité.
Pour les 10-12 ans	<ul style="list-style-type: none"> - Choix déterminé de la 5^{ème} primaire à la 2^{ème} secondaire. - Deux périodes par semaine. - Programmes adaptés aux socles de compétences préparant à la 1^{ère} secondaire (concertation des professeurs de langue des deux sections).

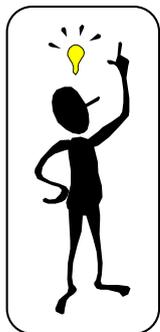
*Objectifs : par des activités ludiques, scéniques et artistiques,
DONNER LE GOUT D'APPRENDRE
et D'OSER S'EXPRIMER AVEC JUSTESSE dans une
langue étrangère*



- [Formation scientifique](#)

Plusieurs stratégies sont mises en place pour favoriser l'ouverture à l'information et pour développer une approche scientifique à la compréhension des notions plus complexes.

1. [ATELIER D'INFORMATIQUE](#) : de la 1^{ère} à la 6^{ème} primaire par un instituteur spécialisé



- [En P1 et P2](#) : épisodiquement, pour de petites séquences de découvertes et de manipulations.
- [En P3](#) : découverte de l'ordinateur et de ses périphériques, initiation au traitement de texte, jeux de logiques et de réflexions.
- [En P4](#) : recherche d'images sur internet, mise en page, éveil historique, jeu d'enquête scientifique, initiation à la programmation.
- [En P5 et P6](#) : découverte d'internet et sensibilisation à son bon usage (réseaux, règles de sécurité, navigateurs, moteurs de recherches, URL, Wikipédia)

Les enfants ont à leur disposition des PC portables, des tablettes et des Ipad.

2. [ATELIER D'EVEIL SCIENTIFIQUE](#) : de la P3 à la P6 par un instituteur spécialisé, dans un labo de découvertes et de manipulations.

Objectifs : FAVORISER LA DEMARCHE SCIENTIFIQUE : observer, émettre des hypothèses, expérimenter, noter les résultats, les interpréter et les certifier.

Exemples d'activités : passer à travers une feuille de papier, coule ou flotte, la chute des corps, les avions, l'électricité, les vélos, les engrenages, les leviers, la densité des liquides, les fusées,...

- [Formation musicale](#)

Afin de diversifier la formation, le COURS DE MUSIQUE est organisé dans l'horaire scolaire, pour les 2 ½ - 8.

Une heure chaque semaine dans l'horaire de votre enfant.

1. OBJECTIFS

Ce n'est pas un cours de solfège (donné à l'académie).

Il s'agit d'amener l'enfant à :

- ☀ apprendre à écouter et à reproduire des sons, des mélodies ;
- ☀ développer ses capacités rythmiques et musicales ;
- ☀ oser s'exprimer devant les autres par le chant, les percussions, la danse.

2. RESPONSABLES DES COURS

Ce cours se donnant dans un cadre culturel d'apprentissage, il a été confié à des professionnels ; à savoir, LES JEUNESSES MUSICALES DE LA PROVINCE DE NAMUR.

Le prix pour cette année est fixé à : **51,00 €**. Il vous sera facturé en deux fois : 25 € en novembre et 26 € en janvier.

- [Formation cycliste](#)

En 4^{ème} et 5^{ème} primaire.

Code de la route du piéton et du cycliste.

Habilité développée par le biais du cours d'éducation physique

Maîtrise des aptitudes pour le déplacement en ville.

Brevet ou attestation délivrés.

Théorie apportée par la cellule éducation et prévention de la Police Fédérale

Pro Velo



Que faire en cas d'absence ? d'accident ?

ABSENCES A PARTIR DE 5 ANS

- **Si votre enfant est malade**, téléphonez au n° **081 / 62 79 20** pour les écoles du centre ou prévenez-nous en spécifiant :
 - le nom et prénom de l'enfant,
 - la classe et le nom de l'enseignant,
 - la durée de l'absence,
 - le souhait du suivi des devoirs ou travaux (à partir de la P1).
- **Si vous prévoyez son absence** pour des raisons familiales ou médicales, prévenez l'enseignant par un petit mot au journal de classe et justifiez l'absence par un document officiel qui sera demandé à l'enseignant.
Toute absence doit être signalée au secrétariat avant 09h00.

Pour rester dans la légalité, l'enseignement à partir de la 3^{ème} maternelle étant obligatoire, les absences doivent toujours être justifiées :

- jusqu'à deux jours : **en complétant une carte d'absence..**
N.B. : Les motifs acceptés par la vérificatrice proposent la maladie, les problèmes de communication, les circonstances familiales exceptionnelles (décès, mariage, ... **certainement pas un départ en vacances !**)
- au-delà du deuxième jour : **le certificat médical est obligatoire.**
L'école est tenue de signaler les absences non justifiées à l'inspection scolaire qui peut en référer au Procureur du Roi et ce **dès 9 ½ jours injustifiés.**

Accidents scolaires

- Une infirmerie (au secrétariat) accueille et soigne les enfants blessés ou subitement malades.
- Un médecin (généralement le médecin de famille, s'il est disponible) peut être appelé pour des points de suture ou pour un diagnostic.
- Si l'état de santé nécessite le retour à domicile, nous vous contacterons.
- Pour un cas d'urgence, nous prenons les dispositions nécessaires et vous prévenons au plus vite.

Tout élève est assuré à l'école et sur le chemin de l'école. Des documents vous seront remis ; il est important d'en assurer le suivi pour l'ouverture du dossier. L'assurance n'intervient pas pour les vols et pour les dégâts matériels (vêtements, lunettes...) n'étant pas liés à une blessure.

Comment nous rencontrer ?

LE SECRETARIAT veille au bon accueil. Pour toute démarche, il est à votre disposition et vous guidera. Ouvert de 08h00 à 17h00. Le mercredi de 08h00 à 13h00.

LES DIRECTIONS sont à votre écoute pour vous conseiller et gérer vos attentes.

Avec la DIRECTION

Sur [rendez-vous](#), cela peut également être un échange téléphonique ou un mail.



Avec l'enseignant

L'interlocuteur privilégié

En dehors des heures d'activités de classe ; [rendez-vous](#).

N.B. : Le [journal de classe](#) est un lien certain pour mettre en place une rencontre... ; pas nécessairement pour des remarques. Pour des demandes d'explication sur le travail scolaire de l'enfant ou pour une incompréhension, il est préférable que vous adressiez un pli fermé. Il y sera répondu soit de vive voix ou par lettre fermée (Il faut éviter, pour son bien, que l'enfant ne se rende compte d'un éventuel manque de concordance dans les messages de l'école et de la maison).

[Vous pouvez aussi utiliser](#) Klassly. Cet outil facilite grandement la communication école-famille

Pour rappel : Diverses rencontres sont organisées au cours de l'année scolaire :

Des rencontres parents-enseignants sont planifiées durant l'année (voir les éphémérides)

